

## **PROCÈS VERBAL DE RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023**

Nbre de membres : 14

Adhérents au CM : 14

Qui ont pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 23 Mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 Mars à 20h15, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MASSON Jean-Gabriel

### **Etaient présents :**

JG Masson, M Delattre, R Lemaire, D Roussel, G Pruvost, C Chrétien, B Fruleux, R Blondel, J Mouchon, T Ingelaere, V Lagache, N Gernez

**Excusés, procuration donnée :** G Jamez, A Defevre

### ✓ ***PV Réunion CM du 2 mars 2023***

Lecture est faite du dernier procès-verbal, il est approuvé à l'unanimité.

### ✓ ***Projet de rénovation STL***

Le projet de rénovation de la Salle du Temps libre est présenté, le budget maximum se monte à 190 675.02 €

Une demande de subventions ADVB et bonus Nord Durable au taux bonifié de 35 % a été déposée. Une demande de subvention d'un taux maximum de 40% sera également déposée auprès de la MEL (pour l'isolation de la toiture, la ventilation simple flux et le remplacement des fenêtres).

### ✓ ***Salle de sports***

Il subsiste toujours le problème de fuite sur la toiture. Il se pose également la question sur le type de revêtement de sol extérieur arrière à prévoir autour de la salle, le sable de marquise présente l'inconvénient de salir la salle quand les personnes repassent par les portes du fond.

### ✓ **Approbation du Compte de gestion et compte administratif 2022, vote du BP 2023, des subventions et du taux des taxes directes locales.**

### - **Compte de gestion 2022 / Compte administratif 2022**

Le compte de gestion et le compte administratif 2022 sont approuvés à l'unanimité.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 764 241.38 €, les dépenses à 615 863.14€, soit un excédent de fonctionnement de 148 378.24€

Les recettes d'investissement s'élèvent à 779 731.35 €, les dépenses à 1 058 484.38 €.

Les résultats de clôture de l'exercice 2022 sont approuvés pour la somme de 858 274.21€ pour la section d'investissement et à 637 053.76 € pour la section de fonctionnement.

### **Budget Primitif 2023**

Il est provisionné un total de dépenses et recettes de fonctionnement la somme de 1 418 573.70 € dont 637 053.76 € de résultat d'exploitation reporté.

#### Dépenses :

Charges à caractère général : 411 480 €

Charges de personnel : 360 500 €

Atténuations de produits : 1 214 €

Dépenses imprévues : 65000 €

Virement à la section d'investissement : 467 099.21 €

Autres charges de gestion courante : 90 384 €

Charges financières : 12 860.49 €

Charges exceptionnelles : 10 000 €

#### Recettes :

Résultat d'exploitation reporté : 637 053.76 €

Atténuations de charge : 0 €

Prestations de services : 97 000€

Impôts et taxes : 522 572 €

Dotations et participations : 157 162.94 €

Autres produits de gestion courante : 4 550 €

Produits exceptionnels : 235.00€

Il est provisionné en dépenses et recettes d'investissement la somme de 2 064 848.06€ dont 858 274.21 € de solde d'exécution de la section d'investissement reporté et 467 099.21 € de virement de la section de fonctionnement.

Les programmes d'investissement sont budgétés comme suit :

#### Dépenses :

- Opérations financières : 978 954.23 €
- Cimetière : 30 000 €
- Jeux extérieurs : 20 000 €

- Salle communale : 200 000 €
- Salle du Temps Libre : 240 000 €
- Aménagement cimetièrre : 96 258 €
- Eglise : 41 827.79 €
- Vidéo protection : 60 000 €
- Menuiseries, Mairie, Sewep : 40 000 €
- Acquisition bien immobilier : 318 108.04 €
- Bâtiments communaux : 12 200 €
- Matériel Divers : 27 500 €

Recettes :

Opérations financières (report, virement fonctionnement, FCTVA) : 2 064 848.06 €

- Après délibération, il est décidé de maintenir les taux d'impositions des taxes directes locales pour 2022 à savoir : 32.40 % pour le foncier bâti et 33.89 % pour le foncier non bâti (13 pour, 1 pour une légère baisse respectivement à 32 % et 33.47 %), et 14.5 % pour la taxe habitation sur les résidences secondaires (13 pour, 1 ne prenant pas part au vote).

Après en avoir délibéré, il est décidé de voter au budget primitif les subventions suivantes : La somme de 36 584 euros est prévue au compte 6574.

A A D V A H	80,00 €
ADMR	100,00 €
ASS LOISIRS EDUCATIFS Beaucamps ligny	200,00 €
ASSOCIATION LES RESTOS DU COEUR ADA59A	75,00 €
ASSOCIATION LINNE RIGOLO COMME LA VIE	15 000,00 €
BOUGE EN WEPPEs	3 000,00 €
CHORALE A PLEINE VOIX	300,00 €
CLUB D'ECHECS (Intervention école)	300,00 €
CLUB D'ECHECS	300,00 €
CLUB DES AINES	300,00 €
COMITE DES FETES - organisation festivités	1 500,00 €
CROIX ROUGE	80,00 €
ENSEMBLE MUSICAL DES WEPPEs (fonctionnement)	300,00 €
ENSEMBLE MUSICAL DES WEPPEs	600,00 €
ENTENTE SPORTIVE DES WEPPEs	300,00 €
ENVOYEZ LES VIOLONS	300,00 €
ESCRIME	300,00 €
F W T M FROMELLES WEPPEs TERRE DE MEMO	300,00 €
FIT & FORM	300,00 €
GR EN WEPPEs	300,00 €
LES AMIS DE THE LEE	200,00 €
INNOV'ENFANCE	3 204,00 €
LALLOEU TERRE DE BATAILLES 1914-1918	150,00 €
LE TEMPS DE LIRE	300,00 €
LE TEMPS DE LIRE (subv /hab)	3 195,00 €

LE TEMPS DE LIRE ( Animations)	300,00 €
LE TEMPS DE LIRE (Section REPAIR CAFE)	300,00 €
LE TEMPS DE LIRE FDS THEMATIQUE	1 000,00 €
MEDIATHEQUE SONOTHEQUE RADINGHEM EN W (PMB)	700,00 €
LE TEMPS DE LIRE ( Section ludothèque)	300,00 €
MAM GRIBOUILLE ET PAPOUILLE	300,00 €
NORTH IS COMING	300,00 €
OCCE ECOLE PUBLIQUE MIXTE	500,00 €
OFFICE DE TOURISME DE WEPPE	300,00 €
PARTAGE EN WEPPE	100,00 €
RIRE ET THEATRE	300,00 €
SECTION ANCIENS COMBATTANTS	300,00 €
TENNIS DE TABLE DE FROMELLES	300,00 €
RUGBY CLUB DES WEPPE	300,00 €
FOURNES BASKET CLUB	300,00 €
<b>TOTAL 6574</b>	<b>36 584,00 €</b>

Les subventions des associations sont votées à l'unanimité sauf les membres de bureau de ces dites associations à savoir :

Jean Mouchon pour le club des aînés

Roselyne Blondel pour l'OTAW

Bernard Fruleux pour le comité des fêtes

Christine Chrétien pour la médiathèque

Thérèse Ingelaere pour le comité des fêtes et la médiathèque

Myriam Delattre pour le comité des fêtes et la chorale

Véronique Lagache pour les amis de The lee

✓ **Compte de gestion 2022**

Il est approuvé à l'unanimité

✓ **Vidéoprotection**

➔ Les lieux d'implantations sont présentés sur la carte de la commune :

2 scénarios d'implantation sont possibles et complémentaires :

- Un visant le centre bourg 1 mairie – 1 école – 2 salle de sport avant et arrière
- Un sur une grande partie du périmètre en périphérie de la commune : 1. angle leval-delval-2. Angle Drève Mouquet et la rue de la Cardonnerie- 3 proximité angle Rue de la Marlacque, rue du vert Touquet- 3 bis Rue de la Marlacque- 9 stade rugby – Il n'y aura pas de pose de caméras au Pont de Pierres et au calvaire, ni route d'aubers du fait des doublons avec les autres communes..

Il est prévu un visionnage en interne en mairie ou en association avec la commune d'Aubers. Les images seraient conservées pendant 15 jours (caméras d'ambiance et/ou lecture de plaques).

Un dossier sera déposé en préfecture pour accord.

➔ Présentation des 3 devis : Eiffage, Resipelec, Lease Protect

- ➔ Présentation de l'option de Leasing.  
A comparer avec le scénario invest de Lease Protect (subvention déduite)
- ➔ Les financements : Subvention possible pour la vidéoprotection des communes de moins de 20 000 habitants auprès de la MEL (40%) et la Région Hauts de France

L'option de leasing n'est pas retenue car elle est non subventionnable.

3 entreprises ont été consultées, les devis et études sont en cours de finalisation.

Il y a possibilité de grouper la commande avec Aubers, avec une bonification de subvention de 10 % et d'un serveur, en cas de commande groupée.

Ce projet reste toujours à l'étude, pas de décision à ce jour.

✓ ***Eclairage public***

Une demande de subvention est à déposer à la MEL (40 %) pour un montant de 10134.01 € TTC (renouvellement de 11 lampes en led pour l'éclairage public rue du vert Touquet).

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

✓ ***CEP***

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour faire appel au conseil en énergie partagée.

✓ ***Adhésion FEAL Herlies***

**Demande d'adhésion à la FEAL par la commune d'Herlies :**

Vu la délibération en date du 6 mars 2023, le Conseil municipal de la commune d'Herlies se prononçant favorablement pour une adhésion au syndicat intercommunal « FEAL »  
Vu la délibération en date du 8 mars 2023, le syndicat intercommunal « FEAL » votant l'adhésion de la commune d'Herlies à la Fédération d'Eclairage public de l'arrondissement de Lille (FEAL), avec le transfert de la compétence éclairage de la commune à la FEAL.

La commune d'Herlies se trouvant dans un secteur géographique voisin des communes adhérentes de la FEAL.

L'accroissement de périmètre étant un atout tant pour la FEAL que pour la commune d'Herlies.

Les besoins en matière d'éclairage public de la commune d'Herlies pouvant être pourvu par la FEAL.

Vu les articles L5211-18 et suivants du CGCT relatifs aux modifications de périmètre des EPCI

Vu les statuts de la FEAL et notamment ses articles 3 et 9

La commune de Fromelles valide à l'unanimité :

1. L'adhésion de la commune d'Herlies à la Fédération d'Eclairage public de

l'arrondissement de Lille (FEAL)

2. Le transfert de la compétence éclairage de la commune d'Herlies à la FEAL

3. Valide les statuts modifiés

✓ ***Avis PLU3***

Monsieur le Maire présente le PLU 3 arrêté le 10 Février 2023. Le Conseil Municipal donne un avis favorable avec 2 observations.

✓ ***Modification règlement du cimetière***

Modification du règlement : intégration d'une Demande d'autorisation de travaux au préalable en mairie, avant toute intervention ou travaux dans le cimetière

Le nouveau règlement présenté est accepté à l'unanimité.

✓ ***Préemption sur une parcelle***

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la vente d'une maison par Mr et Mme Lemahieu- Delisse Rue des vaulx où existe un emplacement réservé sur une partie de la parcelle. Cet emplacement réservé d'une bande de 22m sur 2 m de large a pour but l'accès piéton à l'école.

Si le conseil municipal marque son intérêt pour le projet de liaison douce. Il est proposé de solliciter la MEL pour une éventuelle préemption.

Une visite est à prévoir.

✓ ***Divers***

La commune est en recherche de solution de relogement pour la famille ukrainienne encore présente sur la commune

Présentation du comptage circulation centre village

Lancement futur d'une concertation à la population sur un tiers lieu / espace commerce et services à Fromelles

Tous les sujets ayant été abordés, la réunion se termine à 0h 05.